

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois, —  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 6 mai 1841.

Le jury a acquitté dans l'affaire des lettres attribuées à Louis-Philippe, et voilà qu'on l'outrage : est-ce qu'il est fait pour comprendre les graves questions d'état ? est-ce qu'il a pour cela assez de lumières et d'indépendance ? Il peut juger les assassins et les voleurs ; il n'est pas suffisant pour les délits politiques. Cette accusation, si nous la portions, serait considérée comme un outrage à nos institutions ; on nous accuserait de vouloir troubler la conscience des juges ; on nous regarderait comme passibles des lois de septembre. Or, comme les attaques viennent des journaux ministériels, elles doivent sans doute être acceptées sous un tout autre aspect. Est-ce qu'ils voudraient jamais ébranler les lois et déconsidérer les hommes appelés à les appliquer ? Assurément non.

Cependant toutes ces attaques haineuses contre le jury ne sont pas lancées sans réflexion dans la polémique ; que signifient-elles ? que le ministère est las des échecs qu'il éprouve dans les procès qu'il intente à la presse, que le jury ne lui inspire pas de confiance, et qu'il se propose ultérieurement d'avoir recours aux services de la chambre des pairs. Le jury n'est-il pas composé des électeurs et des gardes nationaux dont vous nous avez tant fait l'éloge jusqu'à ce jour ? le jury n'est-il pas une émanation des classes moyennes dont vous vous piquez d'être les véritables défenseurs ? D'où vient que vous n'avez pas confiance dans les décisions des hommes qui vous ont donné en d'autres temps maintes preuves de dévouement ? Quelle séparation existe-t-il entre eux et vous ? Où allez-vous donc qu'ils craignent de vous suivre ? où voulez-vous arriver que vous redoutiez leur intervention ?

Les attaques dirigées contre l'institution du jury n'ont rien qui nous étonne ; elles prouvent que si on n'y met bon ordre, on lui enlèvera avant peu la connaissance de tous les crimes et délits politiques. Pour ne pas éveiller certaines susceptibilités, on ne reviendra pas aux tribunaux correctionnels ou aux cours royales et prévôtales ; on se servira de la cour des pairs qu'on organisera en conséquence. « Ce verdict du jury qui excite tant de colères n'est, dit le Journal des Débats, que la décision de quelques citoyens qui n'ont pas cru l'intention coupable de l'écrivain suffisamment prouvée. »

Si cette décision ne vous paraît pas décisive, alors il est peu convenable de vous livrer à tant d'émportements.

Certes, nous respectons le jury ; mais nous croyons aussi qu'il n'est pas infailible. S'il lui arrive de condamner dans des procès auxquels nous nous intéressons, nous nous gardons bien de l'insulter, de mettre en doute sa bonne foi ; nous nous contentons de regretter sa sévérité. C'est donc de notre côté que partent les enseignements d'ordre, c'est donc à nous de maintenir les prérogatives d'une institution que vous avez créée et organisée.

Encore une fois, où voulez-vous aller ? — Si le jury est sujet à l'erreur, n'y a-t-il pas quelque voie pour vous de redresser cette erreur ? Selon nous, deux sont ouvertes : on peut poursuivre en faux la Contemporaine et la mettre ainsi au défi d'exhiber les lettres qu'elle attribue à Louis-Philippe ; on peut encore, sans cela, arriver aussi à un résultat important.

La lettre relative à l'Afrique est textuellement semblable à la note insérée dans le livre de M. Sarrans. Cette note, M. Sarrans en maintient la véracité et l'existence. Il se rend ainsi coupable du délit d'offense. Il ne déserte pas le champ du combat. Qui empêche de le poursuivre juridiquement ? Si du procès résultait la preuve que la note verbale n'a jamais existé, la lettre de la Contemporaine serait tenue partout comme fautive ; il n'y aurait plus à s'en occuper. Cette marche est toute simple, toute rationnelle ; la suivra-t-on ? Qu'on le sache bien, les lettres seraient démontrées fausses, qu'on n'aurait pas fini cette affaire. A-t-on, oui ou non, fait à l'Angleterre des promesses d'abandonner l'Algérie ? voilà ce qui se débat en ce moment.

Si une pareille promesse a été faite, la responsabilité ministérielle est engagée ; il faut que la note soit, par un acte subséquent, déclarée contraire au droit public de France, qui ne permet pas au pouvoir exécutif de traiter de la conservation ou de l'abandon de l'Afrique seul et sans le concours des chambres.

La discussion du projet de budget des dépenses pour 1842 a été ouverte, dans la séance du 3 mai, par un remarquable discours de M. Chapuys-Montlaville.

Portant principalement son attention sur l'état alarmant de nos finances que menace le déficit, l'orateur a démontré qu'il eût suffi, pour conjurer le mal, de procéder à la conversion de la rente et de donner à l'armée une organisation nouvelle, plus économique, tracée d'ailleurs par feu le général Demarçay.

Le remède que M. Chapuys-Montlaville a indiqué ensuite, c'est la réforme, c'est la véritable représentation du pays.

Après quelques paroles de M. de Lagrange, les votes ont commencé, et plus de vingt-quatre chapitres ont été rapidement adoptés.

Une discussion s'étant engagée au sujet du trop grand

nombre d'auditeurs qui encombre les avenues du conseil-d'état, et de la cause à laquelle il fallait attribuer ces nominations qui ont été faites sans que l'intérêt public eût été consulté, il s'est passé une petite scène des plus curieuses.

On a vu les cabinets du 15 avril et du 1<sup>er</sup> mars aux prises et se reprochant mutuellement leurs fraudes électorales par l'organe de M. Lacave-Laplagne et de M. de Rémusat :

— Vous avez usé de votre influence en faveur de candidats ministériels !

— Vous avez destitué les sous-préfets coupables d'avoir laissé nommer ses adversaires !

— Vous avez brûlé toute la correspondance relative aux élections !

Telles sont les accusations que ces messieurs se sont jetées à la tête, au milieu du brouhaha de la chambre.

M. Mauguin a résumé le débat en disant qu'il croyait les deux administrations également coupables. Nous sommes parfaitement de son avis.

La discussion s'est ensuite agrandie, à propos des dépenses du culte catholique, et, grâce à la parole noble et sévère de M. Isambert, elle a pris un caractère d'élévation qu'elle ne présente malheureusement qu'à de bien rares intervalles.

Nous recommandons le discours de M. Isambert à tous les citoyens qui s'effraient avec raison des envahissements du clergé, de sa puissance et de ses richesses, si complaisamment facilitées par l'action officielle du gouvernement.

## On lit dans le Journal des Débats :

L'opposition rejette sur le ministère le déplorable résultat du procès des lettres attribuées au roi. Eh bien ! il faut dire toute la vérité : oui, le ministère a commis une faute très-grave ! une faute qu'il nous appartient, à nous, de ne lui pas pardonner ! une faute dans laquelle il est inconcevable qu'une première et rude leçon ne l'ait pas empêché de tomber ! Le ministère du 29 octobre a donné contre l'écueil où s'était déjà brisé le ministère du 6 septembre ; il n'a pas osé, ou il n'a pas voulu faire exécuter LES LOIS DE SEPTEMBRE.

A ce mot de lois de septembre, des cris de fureur vont s'élever ; NOUS LES MÉPRISONS, et plutôt à Dieu que le ministère les eût méprisés comme nous !

Avons-nous besoin d'établir que c'était le cas ou jamais de faire USAGE DES LOIS DE SEPTEMBRE ? Les journaux légitimistes et républicains nous épargneront cette peine. Ils déclarent unanimement que le verdict du 24 avril dernier est le coup le plus rude qui ait été porté depuis dix ans à la royauté de juillet !... Il est donc vrai que le principe sacré de l'inviolabilité royale, principe auquel se rattache toute notre organisation politique, a BESOIN d'être placé sous la garde D'UNE LÉGISLATION SPÉCIALE ! Il est donc vrai qu'il y a des délits de la presse qui, s'ils ne sont pas réprimés, ébranlent l'état et équivalent presque à une révolution !

Or, il y a un tribunal établi par la charte pour les attentats à la sûreté de l'état, par quelque voie qu'ils aient été commis, et ce tribunal, C'EST LA CHAMBRE DES PAIRS... Si le jury est un juge suffisant pour les délits ordinaires, quand c'est l'état que le délit frappe au cœur, il faut que la justice soit armée de toute la force de l'état. Le jury ! mais il acquitte tous les jours ! Il acquitte des gens gravement soupçonnés de crimes contre les propriétés ou contre les personnes.

La faute, la vraie faute du ministère, la voilà donc ; nous ne la cachons pas : c'est, dans l'affaire des fausses lettres où la personne royale était si directement et si cruellement attaquée, et avec la personne royale nos institutions, l'état tout entier, d'avoir pris sur lui de passer sous silence LES LOIS DE SEPTEMBRE, comme si elles n'existaient pas !

Qu'on juge maintenant de la tendance du pouvoir. Certes, la déclaration du journal intime du château est claire. Ministres du 29 octobre, écrasez donc vite les mécontents ; les lois de septembre sont là, et la chambre des pairs est toujours prête.

L'a-t-on jamais vu, nous le demandons, se déchaîner en pareils outrages contre la conscience d'un jury ? Oh ! chacune de ses paroles porte un enseignement douloureux ; que le pays les médite, car c'est lui qu'on insulte.

Et la chambre des pairs, quel rôle lui fait-on jouer ? Nous nous abstenons de dire ici notre pensée, parce qu'il est des vérités qu'il n'est pas prudent de dire en France ; nous rappellerons seulement que dans une mémorable circonstance le Journal des Débats a écrit lui-même que la chambre des pairs était un tribunal institué pour CONDAMNER !

Mais, au fond, où est la question ? Dans les lettres ? Oui. Eh bien ! si les lettres étaient vraies, à qui serait la faute ?... Vous dites qu'elles sont fausses, ceci a besoin d'une preuve ; la preuve est à Londres, on vous l'indique : pourquoi reculer devant une démarche pour la produire ? Dites donc pourquoi ! Mieux vaut, n'est-ce pas, nier toujours, et pour imposer silence à l'opinion publique, écraser la presse et les écrivains !

Le deuxième conseil de guerre de Paris s'est occupé le 4 courant de l'affaire du fusilier Potier, accusé d'homicide sur la personne du nommé Dauty, détenu préventivement à la prison de Sainte-Pélagie.

Potier, qui paraît à peine âgé de quinze ans, bien qu'il ait déclaré en avoir vingt, a soutenu pour sa justification que c'était involontairement qu'il avait donné la mort à Dauty ; que ce dernier l'avait injurié de sa fenêtre ; qu'il avait alors feint de le coucher en joue, et que, par suite de ce mouvement, le chien du fusil, s'accrochant au parement de sa capote, avait déterminé le coup de feu.

M<sup>e</sup> Pinède, en présentant la défense de l'accusé, s'est élevé contre l'administration qui, en plein jour et sans nécessité bien reconnue, confie des armes chargées à de jeunes conscrits.

Potier, déclaré non coupable à la majorité de 4 voix contre 3, a été acquitté et renvoyé à son corps.

## Nous lisons dans le Messager :

Par décision en date du 30 avril, à l'occasion de sa fête et du baptême de S. A. R. le comte de Paris, le roi a daigné faire remise du reste de la peine de trois années d'emprisonnement prononcée le 31 janvier 1840 contre le nommé Quarre (Alexandre), pour attentat à la sûreté de l'état.

S. M. a également fait remise du reste de la peine de cinq années d'emprisonnement prononcée, le 31 janvier 1840, contre le nommé Longuet (Jules), pour attentat à la sûreté de l'état.

Telles sont, à ce qu'il paraît, les seules grâces accordées aux condamnés politiques, dans cette circonstance où l'on croyait voir s'ouvrir toutes les prisons d'état.

## On écrit de Madrid le 28 avril :

On ne s'occupe absolument ici que de la question à l'ordre du jour. Les trinitaires n'ont pas perdu courage. La preuve en est que, d'après une réunion de députés qui a eu lieu hier, on peut compter, dans le congrès, sur 120 voix pour une candidature triple, composée d'Espartero, d'Almodovar, président actuel du sénat, et d'Arguelles, président du congrès.

## AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 29 avril 1841. — L'expédition partie le 22 pour Blidah et Milianah a été contrariée par les pluies. C'est seulement le 26 qu'elle a pu quitter Blidah, et elle a passé la nuit suivante à Mouzaia. Si le temps lui a permis de poursuivre sa route le lendemain, Milianah est maintenant ravitaillée.

On assure toujours que la colonne expéditionnaire poussera cette fois une pointe vers Mostaganem ; mais nous ne connaissons pas d'une manière positive les intentions du général gouverneur.

Un ordre du jour du général Duvivier, commandant la province de Tittery et le territoire d'Alger, prescrit les mesures à prendre pour la célébration de la fête du roi dans les villes et les camps. Tout est parfaitement tranquille dans la plaine.

CHERCHELL. — Dimanche 18 avril, par une mer affreuse et un vent terrible de la partie nord, quatre bâtiments étaient à l'ancre dans le port : une petite balancelle espagnole, que l'on est parvenu à tirer à terre ; le Saint-François, capitaine Bonnot ; la bombarde la Bathilde et un magnifique brick anglais de 220 tonneaux chargé de charbon pour le compte du gouvernement, le Chronicle. De tous ces navires un seul a résisté à la tempête, le Saint-François. Dans la nuit du samedi au dimanche, la bombarde la Bathilde s'est brisée sur ses ancres, et le lendemain, à une heure du matin, on n'en voyait plus un seul débris, le courant poussant tout au large.

Le gouvernement perd une somme considérable ; 900 sacs d'orge destinés à la colonne, 300 fusils, 10 fusils de rempart, 30 barils de poudre et 42 milliers de cartouches. Le commerce perd de son côté une quarantaine de balles de farine. Nous avons assisté à un triste spectacle.

Le brick anglais, plus solide que la bombarde, a tenu jusqu'à quatre heures du soir et est venu insensiblement, après vingt-quatre heures d'agonie, s'enfouir dans le sable, à quarante pas du fort Cherchell, tenant encore cependant sur deux ou trois de ses amarres qui ont résisté. Les ancres ont chassé seulement, ce qui prouve que si l'on avait pu porter une chaîne ou deux sur un point invulnérable, le bâtiment aurait résisté.

Les Arabes nous laissent parfaitement tranquilles depuis quelques jours.

ORAN, le 17 avril. — Décidément Mostaganem devient une des bases d'opérations de nos colonnes. La marine a fait sur ce point tout ce qui était en son pouvoir pour rendre la place abordable et sûre. Deux forts cabestans, pouvant haler à terre des navires de 40 à 50 tonneaux et des bateaux de 10 à 15 tonneaux avec leur chargement, ont été établis par ses soins, et un pont à chevalets a été placé pour faciliter le débarquement des marchandises. On travaille en ce moment à placer deux corps-morts devant servir aux navires pour se tirer en dehors lorsque le vent défavorable les obligera à gagner le large. C'est M. Gout, lieutenant de vaisseau, second du brick le Dragon, qui a dirigé ces travaux. Depuis, on laisse un maître et des marins de l'état à Mostaganem.

Il a été reconnu que la construction d'un débarcadère serait très-utile ; les plans sont faits. Nous croyons qu'on ne tardera pas à y mettre la main. C'est tout ce qui pourra être raisonnablement fait pour améliorer la tenue des bâtiments à la plage de Mostaganem et faciliter son approvisionnement par mer.

La sécheresse commence à faire sentir ses effets ; une partie du blé et de l'orge jaunit en herbe. Cet état de choses fait concevoir quelques inquiétudes touchant les grandes opérations qui vont avoir lieu. Il est à craindre, en effet, si la sécheresse continue, que les sources tarissent et que les petites rivières, telles que le Sig et l'Ifabra, si elles ne sont à sec, n'aient que de l'eau boueuse, dégoûtante et peut-être nuisible. Il semble qu'un mauvais génie préside aux affaires de l'Algérie. On a dû rester dans l'inaction pendant un temps magnifique, et lorsqu'enfin tout est prêt pour l'expédition, la sécheresse et les chaleurs prématurées menacent de s'opposer à ce que les opérations soient conduites avec toute la vigueur désirable.

On n'a rien de positif sur les rassemblements de troupes ennemies aux environs d'Oran. Quelques coureurs se montrent de temps à autre aux avant-postes, mais de simples patrouilles suffisent pour les faire disparaître.

Le 8, le vaisseau le Marengo, venant de Roses, nous a apporté 1,014 hommes du 56<sup>e</sup> de ligne. Le 10 est arrivé le vaisseau l'Alger, venant de Toulon, et ayant à bord le 1<sup>er</sup> bataillon du 6<sup>e</sup> léger ; enfin,

le lendemain 11, le *Fulton*, bateau à vapeur, est arrivé du même port avec les compagnies d'élite des 3<sup>e</sup> bataillons des 6<sup>e</sup> 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> légers, formant un effectif de 470 hommes.

**BONE, le 25 avril.** — L'insurrection de quelques tribus, dont je vous ai parlé récemment, semble apaisée, et il n'y a pas eu encore d'expédition. Tout sommeille pour le moment dans nos environs; mais il n'en est pas de même à Constantine, où l'on fait presque journellement tomber des têtes. Le courrier de cette ville, arrivé ici le 22, a encore apporté la nouvelle de nombreuses exécutions capitales. Il paraît que, sous le commandement du général Galbois, les Arabes avaient contracté l'habitude de venir de temps à autre enlever des bestiaux; on n'était pas alors très-sévère, et les indigènes profitaient de cet état de choses. L'arrivée du général Négrier ne les a pas même effrayés, et ils ont cru pouvoir continuer à peu près impunément leurs brigandages; mais les faits leur ont prouvé, à l'heure qu'il est, qu'ils se sont trompés. Quoi qu'il en soit, je vous ai déjà annoncé l'exécution de huit Arabes qui a eu lieu le 2. Des vols ayant été commis depuis, une embuscade fut ordonnée dans la nuit et eut pour résultat l'arrestation de douze Arabes. Le lendemain, onze de ces voleurs furent décapités, et le douzième, quoique aussi coupable que les autres, fut renvoyé. Quelques jours après, les vols ayant recommencé, une nouvelle embuscade a amené l'arrestation de huit malfaiteurs; sept d'entre eux ont été décapités, et le huitième a été renvoyé. Ceux qui sont ainsi renvoyés vont donner dans l'intérieur des nouvelles de leurs amis. Espérons qu'un pareil système aura des résultats immédiats et que l'on ne sera pas forcé de montrer long-temps encore une sévérité effroyable.

## AFFAIRES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous recevons de notre correspondance d'Orient les lettres suivantes :

« Alexandrie, le 21 avril 1841.

» Il vient de m'être communiqué une lettre d'un des ministres résidant à Athènes relative aux événements de Candie; elle porte en substance ce qui suit. L'insurrection s'est propagée dans toutes les campagnes. Les habitants, sans distinction, ont pris les armes et réclament leur séparation de l'empire ottoman; ils demandent que leur île soit érigée en principauté comme Samos, sous la protection de quelque puissance, ou réunie au nouveau royaume grec.

» Chaque jour nous attendons ici le retour des consuls porteurs de l'ultimatum des puissances à Méhémet-Ali. Comme l'on a maintenant peu d'espoir de terminer à l'amiable avec le vice-roi, les pavillons des quatre puissances ne seront arborés qu'après que Méhémet-Ali aura ratifié le dernier traité. Les consuls reviennent donc plutôt comme envoyés que comme consuls, puisqu'ils ont ordre de ne rouvrir leurs chancelleries que lorsque tout sera terminé. Bien que ces messieurs soient tous nommés à de nouveaux postes, ils ne doivent pas moins signifier l'ultimatum et attendre la réponse avant de se rendre à leur nouvelle destination.

« Constantinople, le 18 avril 1841.

» Les intrigues continuent, et on ne sait rien touchant les intentions du divan à l'égard du vice-roi d'Egypte; mais nous avons lieu de croire que les principales clauses du fameux hattî-schériff, et principalement celles prescrivant l'introduction en Egypte des lois et des traités de la Porte, la réduction de l'armée, la nomination des officiers, etc., seront maintenues dans toute leur rigueur.

» L'interonction d'Autriche, M. de Sturmer, a de fréquentes conférences avec le nouveau ministre des affaires étrangères; or, les Anglais prétendent maintenant que le dernier hattî-schériff a été en quelque sorte imposé par l'Autriche, et que lord Ponsomby a même protesté.

## Chronique.

**LYON.** — Des conduits pour le gaz sont placés sous les ponts Morand et Lafayette; on travaille maintenant à les poser sous le pont de l'Hôtel-Dieu. On peut donc espérer que bientôt ces trois ponts seront éclairés d'une manière aussi brillante que l'est déjà celui de la Guillotière.

— Le sieur Domergue, patron, a retiré du Rhône, au confluent, le corps d'un employé de l'octroi nommé Ducarre, qui, dans la nuit du 21 au 22 avril, avait disparu de la roulotte située sur le cours Rambaud.

— Aux noms de MM. Sénac, Dolbeau, Devouges, P.-P. Martin et Raynard, dont nous avons annoncé la promotion à la Légion-d'Honneur, le Rhône ajoute ceux de MM. Noirot, Pavy et Fournet.

— Les membres du jury chargé d'examiner l'orgue qui vient d'être placé dans l'ancienne cathédrale de Vienne par la maison Callinet, de Paris, ont refusé de signer l'acte de réception de cet instrument.

— Une inconnue s'est présentée le 2 mai, en qualité de dame quêteuse pour l'établissement de la Charité, dans le domicile de Mme veuve Capelle, chaussée Perrache. Pendant que Mme Capelle entraînait dans une pièce voisine de celle où elle avait fait asseoir l'inconnue, celle-ci eut le temps de s'emparer d'une somme de cent francs, de trois chaînes d'or et de plusieurs bijoux, colliers, croix, bagues, etc.

Cette adroite voleuse était vêtue élégamment et ses manières distinguées prévenaient en sa faveur.

— Le quartier de la place du Gouvernement possède maintenant un établissement de bains qui manquait réellement à cette partie de notre cité. Outre qu'il est heureusement situé, cet établissement est parfaitement bien aménagé et tenu fort convenablement par son propriétaire qui nous paraît avoir fait une bonne et utile spéculation.

— Le vendredi 21 mai, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la Préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction de la route royale numéro 86 de Lyon à Beaucaire, entre l'ancien bac à traile et le pont suspendu de Givors. La dépense est évaluée à 35,000 fr., non compris une somme de 3,587 fr. 27 c. pour frais imprévus.

— Une autre adjudication aura lieu, de la même manière, le vendredi suivant. Elle a pour objet les travaux à exécuter au chemin vicinal numéro 1 de Brignais à Tassin, sur une longueur de 1,141 mètres. L'estimation de la dépense arrive à 8,480 fr. 71 c., et la somme à valoir est de 451 fr. 50 c.

**DÉPARTEMENTS.** — La maladie épidémique qui a sévi sur la petite ville de Cuiscaux (Ain) est heureusement parvenue à sa période décroissante et doit probablement bientôt disparaître. On a remarqué que la mortalité, qui n'est en temps ordinaire que de 1 à 2 décès par mois, a atteint le

chiffre de 6 dans le mois de mars, et celui de 12 du 5 au 18 avril.

On n'a pas assigné d'autre cause à cette maladie que le défaut de précautions dans les habitations restées humides depuis l'inondation. Nous avons déjà signalé l'influence pernicieuse que pourraient avoir sur les personnes qui les habitent les maisons submergées. Malgré la température actuelle, il serait imprudent de négliger les précautions recommandées par le conseil de salubrité.

(Courrier de l'Ain.)

— Le département des Basses-Pyrénées fournira son contingent au million de votes réformistes promis à la chambre des députés par M. Arago; mais, il faut le dire, dans notre localité on s'inquiète beaucoup de l'emploi qui sera fait de ces signatures; car, la chambre étant déjà en voie de dissolution parce que ses dignes membres se pressent d'aller visiter la coupe de leurs foins, nous comprenons fort bien que la réforme subira un ajournement indéfini. Le comité doit faire acte de vie. Qu'il présente les pétitions dont il est dépositaire, les autres ne se feront pas attendre; mais le grand point est que la question soit produite. On saura, — ce que nous savons, nous, — ce qu'on peut attendre de la chambre des députés.

(Sentinelle des Pyrénées.)

— La première colonne du 3<sup>e</sup> régiment du génie, venant de Metz pour remplacer le 2<sup>e</sup> régiment de la même arme parti pour Arras, vient d'arriver à Montpellier. La seconde colonne, l'état-major et la musique doivent arriver sous peu de jours.

— On écrit de Digne, le 27 mai :

« M. le préfet des Basses-Alpes procédera à l'adjudication du pont suspendu à construire sur la Durance, au droit de la ville de Manosque. Cette adjudication aura lieu moyennant la concession d'un péage, une subvention de 80,000 fr. sur les fonds du trésor et une autre subvention de 40,000 fr. sur les fonds de la commune de Manosque.

» Ce projet avait été soumis à l'enquête depuis six ans. C'est un exemple de plus de la lenteur avec laquelle la centralisation fait marcher les affaires administratives.

— La reine Christine, partie de Lyon lundi dernier, est venue le même jour coucher à Villefranche. Arrivée hier à Mâcon, à cinq heures du soir, elle est descendue à l'hôtel de l'Europe. La reine voyage dans le plus strict incognito. M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, et M. Léveillé, curé de Saint-Vincent, ont été seuls admis auprès d'elle.

Aujourd'hui, à onze heures, elle a repris la route de Paris, après avoir entendu la messe à Saint-Vincent.

(Journal de Mâcon.)

— Pendant la nuit dernière, de minuit à trois heures, nous avons éprouvé à Mâcon un coup de vent furieux. Il est à craindre que cette tourmente n'ait causé beaucoup de désastres dans la campagne et sur la rivière. En ville, des cheminées ont été enlevées et des toits considérablement endommagés.

(Idem.)

**SOIES.** — Il y a sur tous nos marchés un courant d'affaires un peu plus actif que dans les dernières semaines. Partout la marchandise abonde. Les détenteurs, rassurés désormais sur la prochaine récolte, veulent se défaire, au plus tôt et aux meilleures conditions, de leurs réserves. Cependant les prix varient peu. Ils tendent même bien plus vers la baisse que vers la hausse. Les ventes sont rares aussi, parce que grand nombre de détenteurs, même avec la conviction d'une prochaine récolte parfaitement réussie, ne peuvent se résigner à vendre à perte ou au pair.

Vendredi, 30 avril, à Romans, le marché a été très-actif, très-beau; mais il s'est fait peu de chose sur les soies. La marchandise abondait, il est vrai, et les acheteurs ne manquaient pas; mais les prix, à la baisse, paraissaient encore trop élevés. On a fait quelques ventes en soies ordinaires et courantes grèges du pays à :

14/16 d. soies ord., le 1/2 kilog. 26 à 27

12/16 d. soies cour., le 1/2 kilog. 26 50 à 27 50

A Aubenas, le 1<sup>er</sup> mai, il s'est fait quelques ventes, dans les titres courants et fins du pays, à des prix modérés :

11/12 d. soies de la côte du Rhône, 27 à 28

9/10 d. soies courantes du pays, 27 50 à 28 50

9/10 d. soies de Joyeuse titre fin, 29 à 30

Ce dernier article est légèrement monté encore vers la fin du marché.

Les soies de filature en titre ferme étaient délaissées. Les titres fins se vendaient au contraire avec une certaine faveur.

12/14 d. 6/6 cocons, filature d'ordre, 31 à 32

9/10 d. 5/4 cocons, — — — 33 à 34

A Avignon, il y a eu plus d'activité que dans nos contrées. Les lettres et les journaux des environs de cette ville annoncent un bon petit courant d'affaires. Mais, dit l'*Indicateur* du 2 mai, ce petit courant ne suffit pas pour maintenir la fermeté du cours qui fléchit par le grand empiètement des vendeurs à réaliser. Et puis la récolte se présente sous de si favorables et si belles apparences que les fabricants se tiennent sur la réserve. Le dernier marché de Cavaillon n'en a pas moins été satisfaisant. Les belles trames de Provence, 24/25 deniers, s'y sont vendues de 68 à 69 f. le kilog.; les organsins de pays, qualité choisie, 22/24 et 24/26 deniers, de 72 à 73 f. le kilog. sans escompte.

Les nouvelles de Marseille et de Nîmes sont sans intérêt. La marchandise abonde partout, les prix tendent à la hausse sur quelques marchés, à la baisse sur d'autres, le tout pour quelques centimes de plus ou de moins.

(Courrier de la Drôme.)

## Paris, le 3 mai 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonçait hier soir que deux envoyés du ministère étaient partis pour Londres avec la mission de traiter de l'achat des lettres attribuées par la *Contemporaine* à Louis-Philippe. Nous croyons que c'est s'y prendre un peu tard. Il ne nous paraît pas possible que la *Contemporaine* ait encore la propriété des documents si habilement exploités par

le parti légitimiste. Si ces documents sont encore à Londres, ils n'y sont sans doute restés qu'afin de servir comme pièces justificatives dans le cas où des poursuites en faux seraient dirigées contre la personne qui les a publiées en les attribuant au roi; mais il est évident pour nous qu'ils doivent appartenir en propriété aux hommes qui les ont achetés et qui en ont fait une arme si terrible.

Le ministère s'est donc trompé s'il a pensé qu'il pourrait en découvrir la trace et qu'avec l'or des fonds secrets il se dispenserait d'une poursuite en faux qui, chaque jour, devient de plus en plus une nécessité.

Nous avons, du reste, entendu raconter une particularité assez curieuse à l'occasion des offres de ventes qui furent faites au roi, il y a déjà quelque temps. Une personne qui approche fort souvent Louis-Philippe avait été priée de l'entretenir de cette affaire, et elle s'acquitta de ce soin avec toute la prudence qu'une mission aussi délicate commandait. Le roi écouta fort tranquillement les propositions qui lui étaient faites, et quand son interlocuteur eût achevé, il lui dit : « Et combien voudrait-on vendre ces lettres ? — Assez cher, sire : mille francs la pièce. — Les lettres sont fausses, monsieur, je vous dis qu'elles sont fausses. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MAI.

50/0, 113 85; 4 1/2 0/0, 103 25; 4 0/0, 99 20; 3 0/0, 79 20; banque, 3180; obligations de Paris, 1292 50; Naples 103 80; dette active d'Espagne, 24 5/8; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 790; Caisse Lafitte, 1085, 0000 00.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 mai.

**M. LE PRÉSIDENT** consulte la chambre sur le chapitre 3 relatif au conseil-d'état.

Le chiffre pour le conseil-d'état s'élève à 657,600 f.

La commission propose une réduction de 27,500 f. Le gouvernement y adhère. Elle est adoptée, après une discussion confuse et sans intérêt.

La chambre adopte sans discussion les chapitres 5, 6 et 7 sur la cour de cassation, les cours royales et les cours d'assises.

Le chapitre 8 sur les tribunaux de première instance est ajourné jusqu'à demain, à cause du rapport présenté sur ces tribunaux au commencement de la séance.

Après le vote sur les chapitres 9 et 10 sur les tribunaux de commerce et de police, le chapitre 11 sur les justices de paix est mis en discussion et adopté.

Les dépenses de la justice étant votées, on passe aux dépenses des cultes.

Le culte catholique se compose de 10 chapitres de dépenses dont le chiffre total est de 34,942,300 fr.

Après une très-longue discussion à laquelle prennent part successivement MM. Isambert, Taschereau, Martin (du Nord), Barrot, Dupin aîné, et dans laquelle M. Martin fait sa profession de foi catholique, la chambre adopte les trois premiers chapitres du budget des cultes. La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 mai.

**PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.**

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu par M. Bignon.

**M. SCHAUBURG** : Je demande la parole pour une rectification. Hier, pendant que l'honorable M. Isambert était à la tribune et parlait des biens du clergé, une interruption a eu lieu que le procès-verbal mentionne comme il suit : « La guerre arrivant, nous mettrons la main sur ces biens. » Je demande que l'interruption soit textuellement rapportée en ces termes : « Vienne la guerre, et nous mettrons la main dessus. »

**M. TASCHEREAU** : Je remercie l'honorable préopinant de son intention; il faut que ma pensée, dénaturée dans plusieurs comptes-rendus, soit rétablie. Ma pensée, la voici : La guerre arrivant et le besoin se faisant sentir aux chambres, les biens illégalement concédés au clergé devront...

Au centre : Non ! non !

**M. TASCHEREAU** : Si la chambre ne veut pas d'explications...

**M. SCHAUBURG** : Je les provoque, et je désire en trouver une bonne. (Rumeurs.)

**M. TASCHEREAU** : Un jour on pourra considérer non pas comme un droit, mais comme un devoir, d'intervenir législativement pour faire rentrer dans le domaine de l'état les biens qui en seraient illégalement sortis par ordonnance.

**M. SCHAUBURG** : Les biens illégalement possédés seraient rendus aux propriétaires et non à l'état.

**M. TASCHEREAU** : Mais il s'agissait de biens de l'état; M. le garde-sceaux venait de dire, précisément au sujet des dames du Temple, que le conseil-d'état examinerait et qu'on aurait à rendre une ordonnance. L'honorable M. Odilon Barrot a même réfuté cette doctrine de l'ordonnance en matière de biens de l'état. (C'est vrai ! c'est vrai !)

**M. TESTE** : Si une partie des biens du domaine en avait été illégalement détachée, il ne faudrait pas attendre la guerre pour aviser. Une voix : On attendrait long-temps.

**M. TASCHEREAU** : Vous abondez dans mon sens.

Le procès-verbal, avec la rectification demandée par M. Schauburg, est adopté.

**M. LARABIT** propose à la chambre de reprendre la proposition relative à la Légion-d'Honneur.

La proposition est reprise par la chambre.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget.

Le débat s'est arrêté sur le chap. 6 du budget des cultes. Ce chapitre, ainsi que les chap. 7, 8, 9 et 10, sont adoptés.

**M. DE LAPLESSE** se plaint de la manière dont on procède quelquefois dans certaines communes à la prétendue réparation des églises. Dans une commune, un évêque en tournée, trouvant une église en mauvais état, dit au curé de la raser et qu'il ne reviendrait que lorsqu'elle serait reconstruite. Aujourd'hui l'église est à bas et l'évêque ne revient pas. M. le ministre des cultes devrait recommander l'observation des principes qui veulent que les communes soient consultées pour les travaux à faire.

**M. DESSAURET**, directeur des cultes, répond que le gouvernement tient à l'exécution de ces principes et que du reste il ignore le fait signalé.

Les chapitres 11, 12 et 13, après quelques observations de MM. Auguis, Martin (du Nord) et Lacave-Laplagne, sont adoptés.

La chambre passe aux chapitres concernant le ministère des affaires étrangères. La parole est à M. Lanjuinais pour la discussion générale.

L'honorable membre dit que l'Angleterre et la Russie sont fatalement ambitieuses, et que la France, de son côté, est fatalement destinée à pourvoir à son indépendance. Il fait l'histoire des positions

respectives de la France, de la Russie et de l'Angleterre. Il examine ensuite quel a toujours été le rôle de la Russie dans les alliances qu'elle a contractées avec d'autres états.

L'honorable membre nous paraît se prononcer contre les deux alliances russe et anglaise; la Russie convoite l'Orient, faut-il la laisser accomplir ses projets? Il peut sans doute y avoir une compensation pour la France, c'est la conquête de la frontière du Rhin. En 1828, la Restauration avait conçu le projet d'acquiescer à la France la frontière du Rhin, au moyen d'un traité qui aurait donné l'Orient à la Russie. Ce qui pouvait se faire alors ne pourrait se faire aujourd'hui. L'Allemagne a complètement changé de face; l'Allemagne veut être une grande nation, elle veut être allemande et ne point être française, elle ne veut être soumise à personne. La compensation d'une conquête sur le Rhin est donc pacifiquement impossible.

L'Angleterre, de son côté, est nécessairement opposée à la France; sa manie d'envahissement, ses habitudes d'usurpation la rendent fatalement l'ennemie d'une nation puissante comme la France.

Ainsi la France ne peut et ne doit point contracter des alliances avec des nations ambitieuses comme la Russie et l'Angleterre qui sont nécessairement ses ennemies. Elle doit réunir autour d'elle toutes les nations qui ont des intérêts justes, des intérêts d'indépendance. Ainsi une alliance de la France avec l'Allemagne serait utile et profitable. Depuis quelques années, la nationalité allemande cherche à se constituer. Les idées de liberté et d'indépendance ont été réveillées dans ce pays par notre révolution de 1830; tout y est prêt pour une alliance avec la France. Dans l'Allemagne, il y a autant d'antipathie contre les idées russes qu'il y a de sympathie pour les idées françaises. Tous ceux qui ont voyagé ne conservent pas le moindre doute à cet égard; mais d'ailleurs il existe un fait que je vais citer : plusieurs principautés allemandes ont adressé au gouvernement français une pétition pour obtenir que ce gouvernement intervienne auprès de la Russie dans le but d'obtenir qu'il soit permis à l'Allemagne de renouer des relations de commerce et d'amitié avec la Pologne, l'ancienne alliée de la France.

L'honorable membre passe en revue la situation de la Prusse et de l'Autriche vis-à-vis de la Russie et de l'Angleterre. La Prusse et l'Autriche n'ont aucuns intérêts qui leur soient communs avec la nation russe et la nation anglaise. La Prusse est menacée dans son territoire par l'ambition toujours croissante de la Russie; l'Autriche est menacée par l'Angleterre dans sa possession de l'Adriatique et dans tous les intérêts qu'elle peut avoir sur la Méditerranée. Ainsi, tous les intérêts de l'Allemagne, intérêts de territoire, intérêts de commerce, sont menacés par les envahissements de la Russie et de l'Angleterre.

M. MAUGUIN : L'honorable préopinant, dans son discours, a fait allusion à mon voyage en Russie. Je profite de cette occasion pour réfuter certains bruits qu'on a fait courir sur ce voyage. (Ah ! ah ! — On rit.) Je déclare que je n'ai reçu mission ni du gouvernement, ni de personne. (Bruit.) On a dit dans plusieurs salons (oh ! oh !) que j'avais reçu une mission du gouvernement; je donne un démenti formel à ce bruit. On a dit encore, et je rougissais de m'en défendre, que j'avais reçu ailleurs des instructions. Messieurs, j'ai voyagé en Russie pour étudier, pour m'instruire. J'ai reçu du gouvernement russe des permissions, des courtoisies; voilà toute la reconnaissance que je lui dois.

Il est 4 heures. La séance continue.

#### LES CHEMINS DE FER EN BELGIQUE.

M. Rogier, ancien ministre des travaux publics, vient de publier sur les chemins de fer en Belgique un travail dont voici les principaux résultats :

Les travaux préliminaires et les premières dépenses pour l'établissement de ces nouvelles voies de communication ont été faits en 1834. Les dépenses s'élevaient à 642,000 fr. En 1835, il y eut 2 myriamètres de faits et 5 millions de dépenses. La longueur du chemin fut portée à 36 kilomètres et la dépense à 13,488,500 fr. en 1836. Un million a été dépensé en 1837 pour des embranchements, et 12 millions pour la ligne principale; alors la dépense totale s'élevait à 26,400,000 fr., et la longueur du chemin fut poussée à 12 myriamètres. Cette longueur a presque doublé en 1838, et la dépense s'est élevée à 40,275,000 fr. La même activité a été déployée en 1839; la somme dépensée s'élevait à 57,285,000 fr., et 252 kilomètres de chemin se trouvaient achevés. Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier 1841, le total des kilomètres faits était de 332, et celui de la dépense de 77,900,000 francs. Le matériel et les bâtiments de stations sont compris dans cette dépense.

Ce matériel se composait, à la même époque, de 122 locomotives, 122 tenders, 528 voitures pour voyageurs, 673 wagons pour marchandises et 136 wagons de service. Le prix d'une locomotive ordinaire est de 30,000 fr.; celui d'une diligence, de 6,400 fr.; celui d'un char-à-bancs, de 4,000 fr.; celui d'un wagon à marchandises, de 3,200 fr.; et celui d'un wagon ordinaire, de 1,700 fr.

Les locomotives et voitures ont parcouru 40,296 kilomètres en 1835; en 1836, 118,244 kilomètres; en 1837, 246,376 kilomètres; en 1838, 519,020 kilomètres; en 1839, 697,444 kilomètres; et en 1840, 944,884 kilomètres. Ce qui présente, dans l'espace de six ans, un parcours de 2,564,916 kilomètres.

Les frais d'exploitation, qui d'abord ont été de 16 fr. 75 c. par 4 kilomètres la première année, n'étaient plus que de 12 fr. 68 c. à la fin de 1840.

Les chambres belges ont voté pour les chemins de fer une somme de 125 millions; avec cette somme, le gouvernement belge aura acquis pour 15 millions de terres, fait confectionner tout le matériel nécessaire et construire 412 kilomètres de chemins de fer : c'est un peu plus de 1,200,000 fr. par 4 kilomètres.

#### Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 26 avril. — La commission nommée sur la question de la régence a présenté aujourd'hui son rapport au congrès. Elle est d'avis que les deux chambres délibèrent réunies. Le jour de la discussion n'est pas fixé.

Unitaires et trinitaires continuent à se faire une rude guerre.

EGYPTE. — ALEXANDRIE, le 16 avril. — Mehemet-Ali est toujours dans l'attente du bateau à vapeur de Constantinople qui doit apporter la réponse à sa réclamation contre le hatti schériff.

Le 9 est arrivé ici le steamer anglais la *Gorgone*, venu de Malte pour prendre la station d'Alexandrie, en remplacement du *Cyclope* qui va croiser sur les côtes de Syrie. Le pacha a reçu, par cette voie, une lettre qui a fait une très-grande sensation sur tout son entourage : l'amiral Stopford le félicite, comme l'avait déjà fait M. Napier, d'avoir résisté au hatti-schériff, attendu que les ordres de la Porte étaient en contradiction formelle avec les vœux des puissances alliées, et il témoigne la confiance qu'il sera fait droit aux réclamations de Mehemet-Ali. Ainsi, voilà les amiraux de l'Angleterre qui encouragent la résistance du vice-roi à ces mêmes menaces que lord Ponsonby a provoquées et que lord Palmerston a défendues dans le parlement. Comme cependant MM. Napier et Stopford paraissent toujours jouir d'une faveur complète, c'est le cas de se demander : Qui trompe-t-on ici ?

ETATS-UNIS. — Le gouvernement fédéral, au 4 mars 1841, fonctionnait depuis 52 ans. Pendant cette période, il y a eu huit présidents des Etats-Unis, dont trois sont encore vivants; ce sont MM. Adams, Jackson et Van Buren. Le général Washington, de la Virgi-

nie, 8 ans; J. Adams, de Massachussett, 4 ans; Thomas Jefferson, de la Virginie, 8 ans; J. Madison, de la Virginie, 8 ans; J. Monroe, de la Virginie, 8 ans; J.-C. Adams, de Massachussett, 4 ans; André Jackson, de Tennessee, 8 ans; M. Van Buren, de New-York, 4 ans.

A cette liste, il faut ajouter, depuis le 4 mars, le général Harrison et M. Tyler. Sur ce nombre de présidents (10), quatre étaient veufs, savoir : MM. Jefferson, Jackson, Van Buren et Tyler.

INDE ET CHINE. — Les nouvelles de Bombay apportées par le *Great Liverpool* portent la date du 1<sup>er</sup> avril.

Les troubles du Carnate sont complètement apaisés par l'arrestation du chef des insurgés.

Dans le Punjab, disent les journaux anglais, les affaires mûrissent graduellement pour établir notre influence suprême. Shere-Sing est remonté sur le trône avec le secours de ses soldats, et la reine qu'il a déposée a été blessée par ses chefs en essayant de sauver un homme qui fut toujours avec elle au temps de sa prospérité et qu'on a coupé en morceaux sous ses yeux. On dit que la vie de cette princesse est en danger.

Le bruit a couru que les Persans étaient entrés à Herat et que le major Todd, représentant de l'Angleterre, avait dû quitter cette place. Il paraît, en effet, certain que le major s'est mis en route pour Candahar; mais son départ a eu pour cause la découverte d'intrigues tramées contre l'Angleterre par le ministre de Shah-Kanvram, souverain du pays.

Les nouvelles de la Chine paraissent moins satisfaisantes qu'on n'avait lieu de le supposer. Suivant des bruits répandus à Bombay, le plus mauvais esprit se manifestait chez les plénipotentiaires chinois, et les habitants des côtes se préparaient à la guerre. Des décharges d'artillerie avaient été entendues de Chusan. On ajoutait qu'aucune partie des forces anglaises ne serait retirée des mers de la Chine.

Voici les seuls faits connus officiellement à Bombay :

Le 27 mars, le capitaine Elliot, accompagné du député surintendant, du vice-consul de France et de plusieurs officiers de terre et de mer, débarqua à la seconde pagode de la barre à Canton, et y fut reçu avec beaucoup de politesse par le commissaire impérial Keshen. Ce fonctionnaire avait amené les principaux officiers de la province et deux marchands *hongs* (entremetteurs obligés entre les Chinois et les négociants européens). Un repas suivit cette entrevue.

Le 30, une circulaire du capitaine Elliot annonça que les négociations marchaient d'une manière satisfaisante; mais que, dans l'état des affaires, il ne croyait pas qu'il convint aux négociants européens de se rendre à Canton.

Le 1<sup>er</sup> février, le capitaine Elliot et le commissaire impérial publièrent de concert une proclamation adressée aux habitants de Hong-Kong pour leur annoncer que cette île ferait partie du domaine de la reine d'Angleterre, et que tous les naturels qui y sont établis devaient se considérer comme ses sujets. Le même acte garantissait aux Chinois le maintien de leur religion, de leurs coutumes sociales et de leurs propriétés. Le 9, une proclamation du capitaine Elliot donna le gouvernement provisoire de l'île au député surintendant; mais, malgré ces apparences favorables, on croyait généralement à Canton, dès le 7 février, que Keshen montrait de l'hésitation et semblait peu porté à remplir ses engagements. On disait également qu'un édit impérial était arrivé de Pékin en réponse à la nouvelle donnée de la prise des forts de Tycocktow et de Chuenpee, et que cette pièce était décidément hostile aux Anglais. L'opinion générale était qu'il faudrait en venir encore à des mesures coercitives.

Le commerce était dans la stagnation à Macao, et le dernier rayon de confiance avait disparu.

Ces nouvelles vont jusqu'au 12 février. Des lettres du 13, apportées par le navire *l'Entreprise*, annoncent que le commandant a empêché un navire américain de remonter la rivière de Canton.

#### Variétés.

##### L'ATELIER D'UN MÉCANICIEN (4).

Un des reproches les plus graves qui puissent être adressés à la société actuelle, c'est de méconnaître la haute valeur et la bienfaisance des arts industriels, et de n'en favoriser le progrès et les développements que par de rares encouragements, presque toujours inférieurs aux œuvres et souvent disputés avec succès par l'intrigue et le *savoir-faire* à la modestie et au véritable mérite.

Combien d'excellents résultats n'obtiendrait-on pas cependant si, tout en rémunérant avec justice et intelligence les hommes qui, par leurs talents ou par leur génie, font la gloire et la prospérité de leur pays, l'on savait encore aller au-devant d'eux, les tirer de la foule où la plupart passent inconnus, s'ignorant eux-mêmes, et leur donner les moyens de se produire et d'utiliser largement, dans un intérêt complexe, toutes les facultés qu'ils ont reçues de la généreuse et sage nature ! Incontestablement, les avantages que la société recueillerait d'un tel état de choses seraient immenses, on le peut affirmer.

Bien que l'industrie des machines soit encore, pour ainsi dire, à sa naissance, on peut déjà juger, par les immenses et brillantes conquêtes qui sont dues à son intervention, tout ce qu'elle apportera à l'homme de puissance, de richesse et de bien-être, dès qu'il lui aura ouvert les voies larges et propices dont elle a besoin pour se développer et pour fonctionner dans un intérêt vraiment social, et non, comme aujourd'hui, au profit de quelques-uns et au détriment de la masse.

L'invention de la vapeur est, sans contredit, le signe le plus manifestement éclatant de la domination que le génie de l'homme est appelé à exercer sur la matière et du caractère éminemment supérieur qui distinguera un jour le labeur humain.

Quand Jacquard inventa le métier qui a immortalisé son nom et l'a rendu plus qu'euphorique, notre population ouvrière portait incarné sur son front et dans sa débile constitution le signe d'une douloureuse servitude. Une incessante et de plus en plus profonde altération des sources de la vie accusait en elle l'une des plus abrutissantes fonctions du travail industriel. L'effet a disparu avec la cause, et les conséquences physiques d'une fonction demeurée encore beaucoup trop mécanique ne se font plus sentir dans la physionomie générale de la population de notre cité; le type du *canut* n'a plus, dès long-temps, parmi nous, qu'une existence historique.

Ces inventions, et tant d'autres dont s'est déjà enrichi le vaste et incommensurable domaine de l'industrie, disent assez toute l'importance du rôle que les machines sont appelées à jouer dans un ordre social où il serait fait appel aux meilleurs et aux plus puissants moyens de production, où le labeur serait judicieusement et sagement distribué et les fruits du labeur répartis avec plus d'équité, et enfin où les glorieuses rémunérations ne seraient plus un acte de justice posthume. Par malheur, un tel monde est encore à l'état d'utopie.

Ainsi pensait l'auteur de ces lignes en entrant dans l'atelier de M. Alcide Bonhomme, ouvrier modeste et laborieux, devenu un habile mécanicien, à peine connu dans notre cité, auteur de l'invention récente et fort ingénieuse d'un tour auquel il a donné le nom de *tour-alésoir-plate-forme*.

Ce qui frappe et étonne en quelque sorte le visiteur dès qu'il a pénétré dans l'atelier de M. Bonhomme, ce sont les efforts d'habileté

que le mécanicien a dû faire pour asseoir en un local évidemment exigü, sans altérer en rien l'action générale, les divers mécanismes qui forment l'ensemble d'un système aussi varié qu'intéressant. Pour en donner un aperçu parfaitement intelligible, il faudrait appeler le dessin au secours de la parole; mais, si incomplet que soit notre croquis sans cette aide et dans les limites que nous nous sommes tracées, nous aurons rempli notre but si nous parvenons à appeler l'attention de nos concitoyens sur les travaux d'un homme que sa simplicité et sa modestie retiennent dans une injuste obscurité.

C'est tout d'abord une machine à vapeur de la force de huit chevaux, à axe coudé et à mouvement horizontal. Cette machine d'une construction à la fois simple et élégante n'occupe qu'un espace peu considérable; elle fait fonction de moteur principal, et son mouvement peut être, selon le besoin, accéléré ou ralenti avec une extrême facilité. En même temps que l'un quelconque des divers mécanismes qui en reçoivent la vie peut fonctionner avec son *maximum* de vitesse, le degré de vitesse de tous les autres peut être modifié et réglé d'après la convenance réciproque de chacun, selon le diamètre des poulies pourvues de cordes sans fin et correspondant toutes à l'arbre qui joue le rôle de pivot dans le mouvement général.

Là, ce sont des tours de force diverse qui exécutent, au gré de l'ouvrier, des vis d'un pas considérable ou *micrométrique*, et les unes et les autres avec une grande délicatesse et une merveilleuse précision; mettre ces tours en mouvement, ou les arrêter, est une manœuvre qui s'exécute avec autant de promptitude que de facilité.

Tout au près, c'est un tour horizontal qui sert à aléser des cylindres de diamètres différents pouvant s'élever en maximum à une dimension de 66 centimètres. Qu'un accident ou un dérangement surviennent dans ce mécanisme, et au même instant, sans effort, l'ouvrier peut imprimer à sa machine un mouvement de recul.

Non loin de ce mécanisme, il s'en trouve un autre destiné à dresser des surfaces planes. Ceux qui savent combien il est difficile d'exécuter avec précision un tel travail, comprendront que ce n'est pas un médiocre avantage que d'être arrivé à le faire parfaitement bien sur des plateaux d'une très-considérable dimension. M. Alcide Bonhomme a heureusement vaincu les difficultés de ce travail.

Le mécanisme le plus nouveau, et pour lequel le mécanicien a récemment obtenu un brevet d'invention, est une immense plate-forme à laquelle il a donné, comme nous l'avons dit, le nom de *tour-alésoir-plate-forme*, et qui sert à tourner des rouages d'une grande dimension et à aléser des cylindres d'un diamètre intérieur de deux mètres et de quatre mètres de hauteur. — On ne sait vraiment ce que l'on doit le plus louer et signaler, de la puissance et des effets prodigieux de cette machine, ou de l'élégance de sa construction et de l'ingénieuse simplicité avec laquelle l'inventeur a réglé la distribution des membres de ce corps mécanique, et les fait converger tous au but général tout en laissant à chacun sa fonction propre et distincte dans l'ensemble du mouvement.

Justesse de divisions, promptitude d'exécution et économie de main-d'œuvre, voilà le triple et précieux résultat obtenu par l'inventeur du *tour-alésoir-plate-forme*. Il n'était guère possible auparavant à l'ouvrier de faire à la lime, en douze heures de travail, plus de quatre à cinq dents, sans parler du temps considérable employé à en établir la division par le compas et à faire les calibres. Or, avec le procédé de M. Bonhomme, le même ouvrier peut facilement quintupler ce maximum de production. Ce simple exposé suffit pour donner une idée de la valeur et de la supériorité de son invention.

Notre ville ressentait depuis long-temps le besoin d'un mécanisme propre à aléser les cylindres de grande dimension, à l'usage des machines à vapeur; c'est un de ses enfants, c'est un Lyonnais qui a comblé cette lacune et qui a si heureusement augmenté le domaine de la mécanique.

Cela est triste à dire : il ne suffit pas d'être un homme laborieux et d'avoir acquis du talent par son intelligence et par d'infatigables veilles, de s'être élevé de la simple condition d'ouvrier à la condition supérieure d'artisan d'élite; il faut encore des capitaux, de l'air, de l'espace ! Or, à considérer d'où est parti M. Alcide Bonhomme, il est aisé de comprendre que les capitaux lui manquent; à voir combien, dans son atelier, les machines ont laissé au mécanicien peu de place pour se loger lui et sa famille, il est facile de se convaincre que l'air et l'espace manquent aux uns et aux autres, et que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Nous étions entré et nous sommes sorti de l'atelier de M. Bonhomme avec cette triste conviction; elle sera partagée par ceux qui le visiteront avec la conscience de tout ce qu'une société, propice en son organisation, pourrait faire en faveur des arts industriels et de tout ce qu'elle pourrait retirer de richesses d'un intelligent patronage, d'une bonne et puissante direction.

Malheureusement la société actuelle est loin de ressembler à l'*utopie* que nous avons posée : — mais cette utopie est devenue le rêve de tous les hommes de bien. C'est déjà un progrès.

#### Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Le n° 72 a gagné le château de carton qui était en loterie au café du Pavillon, place de Bellecour. Le porteur de ce numéro est prié de passer chez M. Martin, rue Mercière, 35.

#### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 4 MAI.

| NOMBRE.  | VALEUR NOMIN. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.       | DERNIER PRIX. | DU JOUR. |
|----------|---------------|-----------------------------------------------|---------------|----------|
| 1,500    | 1,000         | Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.       | 2,935         | »        |
| 1,000    | 700           | Saint-Etienne. . . . .                        | 1,030         | »        |
| 550      | 600           | Grenoble. . . . .                             | 1,050         | »        |
| 500      | 750           | Saône-et-Loire. . . . .                       | 950           | »        |
| 400      | 700           | Dijon. . . . .                                | 500           | »        |
| 3,000    | 750           | Trois villes du Midi. . . . .                 | 500           | »        |
| 1,740    | 600           | Turin. . . . .                                | »             | »        |
| Illimité | 1,000         | Mines de houille, Compagnie générale..        | 600           | »        |
| Idem.    | »             | Union. . . . .                                | 473           | »        |
| Idem.    | 1,000         | Société civile. . . . .                       | »             | »        |
| 1,500    | 800           | Grangette et Culatte. . . . .                 | 300           | »        |
| 4,000    | »             | Côte Thiollière. . . . .                      | 660           | »        |
| 1,000    | 1,000         | Comp. gén. des Tréf. . . . .                  | »             | »        |
| 520      | 5,000         | Bateaux à vapeur, Compagnie générale..        | »             | »        |
| 500      | 4,000         | Société lyonnaise. . . . .                    | »             | »        |
| 800      | 500           | Rhône supérieur. . . . .                      | »             | »        |
| 154      | 5,000         | Gondoles sur Saône. . . . .                   | »             | »        |
| 4,500    | 1,000         | Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .          | 1,040         | »        |
| 450      | 2,000         | de la Feuillée. . . . .                       | »             | »        |
| 500      | 2,000         | Seguin. . . . .                               | »             | »        |
| 220      | 2,000         | de l'île-Barbe. . . . .                       | »             | »        |
| 1,800    | 1,000         | et Gare de Vaise. . . . .                     | »             | »        |
| 6,000    | »             | Canal de Givors. . . . .                      | 800           | »        |
| 2,200    | 5,000         | Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne..       | 5,200         | »        |
| 240      | 5,000         | Moulins à vapeur de Perrache. . . . .         | 5,000         | »        |
| 800      | »             | Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. | 20,000        | »        |
| 800      | 1,000         | Forges et Tréfileries de Belmont (Isère)..    | »             | »        |
| 2,000    | 1,000         | Banque de Lyon. . . . .                       | »             | 2,400    |
| 700      | 750           | Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.     | »             | »        |
| Illimité | »             | Omnia. . . . .                                | »             | »        |
| 2,000    | 500           | Société riveraine d'assurance. . . . .        | 300           | »        |

## Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES

### D'UN FONDS DE PENSIONNAT.

Le mardi dix-huit mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'un fonds de pensionnat tenu par les dames veuve Petit et Delaroche, à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 38, ensemble des meubles meublants, consistant en lits garnis, secrétaire, commode, console, piano, fauteuils, chaises, horloge, tables, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Ducruet, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1480)

### VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS DÉCÈS,

Place de la Boucherie-Saint-Paul, n° 5.

Le huit mai mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, au domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en deux métiers pour la fabrication des bas, commodes, tables, chaises, bois de lit, matelas, draps de lit, couvertures, poêle en fonte, etc.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires de défunte dame veuve Veinmann, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme. (1868)

## Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE DE LA GERBE, N° 14.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

### D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Grôlée et rue Petit-Soulier.

Le mercredi vingt-six mai mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Morand, il sera procédé à la vente volontaire, par la voie des enchères, d'une maison située à Lyon, rue Grôlée, faisant angle avec la rue Petit-Soulier, sur laquelle elle porte le n° 17. Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages.

Pour de plus amples renseignements, et pour traiter avant le jour de l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand. (321)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> THIAFFAIT, NOTAIRE À LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N° 7.

### AVIS IMPORTANT.

Par suite de l'adjudication qui a eu lieu le 22 avril 1841, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, du fonds de café ci-devant exploité à Lyon, à l'angle de la rue et du quai des Célestins, par les mariés Gaillard et Martin, MM. les créanciers de ces derniers sont invités de se faire connaître et de remettre leurs titres de créances audit M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire, chargé de la distribution du prix de ladite adjudication, avant le 15 mai 1841; passé lequel délai, il sera passé outre à cette distribution entre les créanciers connus dans l'ordre de leurs privilèges. (3750)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HENNEQUIN, NOTAIRE À LYON, RUE LAFONT, N° 2.

### VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le vingt-cinq mai mil huit cent quarante-un,

En la chambre des notaires, sise à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2<sup>e</sup>,

et par le ministère de M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon,

### D'une Maison de Campagne,

Située à Ecully, près Lyon,

APPARTENANT A M. ROMIEU-LECOURT;

Consistant en maison bourgeoise, maison de granger, écurie et remise, puits, cour, jardin, pré-verger, terres et vignes, le tout d'un seul tenant, et un clos en face de la maison, consistant en terre, prés et vignes.

La contenance totale est de 2 hectares 73 ares 40 centiares. S'adresser, pour voir la propriété, au fermier qui s'y trouve, et pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Hennequin. (3674)

MÊME ÉTUDE.

### VENTE ET ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le mardi 25 mai 1841, heure de midi,

En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n° 31,

PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>e</sup> HENNEQUIN, NOTAIRE À LYON, RUE LAFONT, 2,

### D'UN DOMAINE

Situé dans la plus riche et la meilleure partie des Barolles, commune de Brignais,

Et de différentes Pièces de Bois, Prés, Vignes et Terres,

Aux territoires de Brignais, Saint-Genis-Laval et Chaponost;

Le tout appartenant à M. ROMIEU-LECOURT.

Ces propriétés seront vendues en plusieurs lots.

Le premier lot, situé sur la commune de Brignais, au lieu des Barolles, se compose de bâtiments d'habitation, cours, jardin, terrasse, salle d'ombrage, salle de billard couverte en tuiles vernies, et de différentes pièces de terre et vignes d'une contenance totale de 5 hectares 54 ares 65 centiares.

Le deuxième lot, situé sur les communes de Brignais et Saint-Genis-Laval, également au lieu des Barolles, se compose de bâtiments, salle d'ombrage, de diverses pièces de vignes et terre, et du bois des Barolles servant de promenade d'agrément, d'une contenance totale de 3 hectares 16 ares 95 centiares.

Les autres lots consistent en plusieurs prés, pièces de terre et vignes situées sur les communes de Chaponost, Brignais et Saint-Genis-Laval, formant une contenance totale de 12 hectares 22 ares 44 centiares.

S'adresser sur les lieux même pour les visiter, et pour les renseignements, à M. Giraudier, géomètre à St-Genis-Laval, et à M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 2, dépositaire du plan et des titres de propriété. (3673)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE À LYON, PLACE DU PETIT-CHANGE, N° 165.

(3608)

### VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

### D'une Propriété Bourgeoise,

Aux Massues.

Le jeudi 13 mai 1841, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, il sera procédé, par M<sup>e</sup> Darmès, notaire, à l'adjudication d'une propriété bourgeoise située aux Massues, n° 23, sur le chemin allant du Point-du-Jour à la Demi-Lune, composée d'une maison ayant 14 pièces avec pavillon formant salle de bain et salle de billard, avec un clos d'un hectare six ares, garni de salles d'ombrage et de bosquets en charmilles. Elle est rapprochée de l'église du Point-du-Jour, où stationnent les omnibus. La vue est des plus variées.

Pour les renseignements, et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M. Faure, dans la propriété, et à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

## Annonces diverses.

### VENTE DE FERS,

Environ 100.000 kilogrammes.

A l'Île-Barbe-lès-Lyon.

Le 18 mai, à neuf heures du matin, à l'Île-Barbe-lès-Lyon, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, à la vente en totalité ou par partie :

1<sup>o</sup> De 460 chaînes en fer, de 40 millimètres carrés sur environ 4 mètres 50 centimètres de longueur;

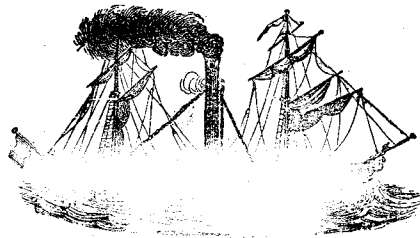
2<sup>o</sup> De 200 bouillons de forme cylindrique, ayant 20 centimètres de longueur sur 10 de diamètre;

3<sup>o</sup> De différentes parties de fers plats.

Tous ces fers sont de première qualité et connus sous la dénomination de fers Bezuotet.

S'adresser, pour les voir, sur l'île, aux receveurs du péage; et pour plus amples renseignements, à Lyon, chez M. Frinzone, directeur de la compagnie du pont de l'Île-Barbe, rue des Augustins, n° 11.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (4120)



**LES PAPIN**

DE LA SAONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

Partent journellement du quai PEYROLLERIE

POUR

## MACON ET CHALON,

JUSQU'AU 10 MAI,

Les jours pairs à 6 heures du matin;

Les jours impairs à 5 heures du matin;

Correspondants directs des BERLINES-POSTE DU COMMERCE,

Rue Croix-des-Petits-Champs, 12,

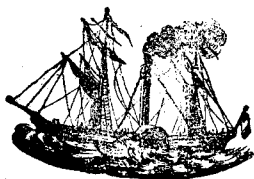
### DE CHALON A PARIS;

De l'entreprise des Maîtres de poste

### DE CHALON A DIJON.

AVIS. — La nouvelle entreprise des BERLINES-POSTE DU COMMERCE, dont le service journalier a commencé le 1<sup>er</sup> mai, offre aux voyageurs d'élégantes et commodes voitures qui font le trajet de CHALON à PARIS en 34 heures. (7412)

## Nouvelle Baisse de Prix.



MM. BONNARDEL frères et FOUR, propriétaires des superbes bateaux à vapeur LE CROCODILE et LE MARSOULIN, donnent avis que leur bateau le Crocodile partira le vendredi 7 mai, à quatre heures du matin, du port d'Ainay, sur la Saône.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Ils prendront voyageurs et marchandises. Il y a à bord un restaurant bien tenu.

PRIX DES PLACES.

Premières. Secondes.

Valence ..... 3 f. 2 f.

Avignon ..... 5 f. 4 f.

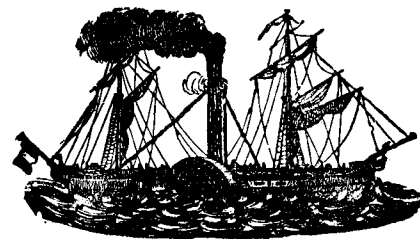
S'adresser à MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord du bateau (7510)

(9461)

A vendre pour cause de départ.

FONDS DE COMMERCE DE LINGERIE, MERCERIE ET QUINCAILLERIE, situé à la Guillotière, maison Vitton. S'y adresser.

## NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.



ENTREPRISE DES

## BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN,

du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

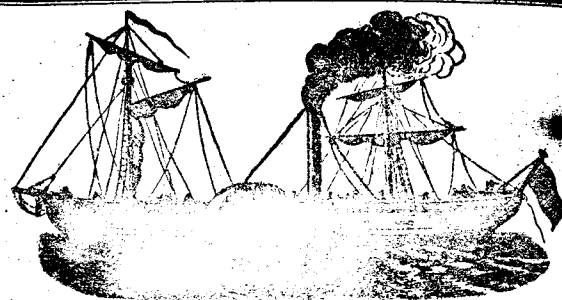
PRIX DES PLACES:

Premières. Secondes.

Valence ..... 4 f. 2 f.

Avignon ..... 6 f. 4 f.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7384)



SERVICE DE

## BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

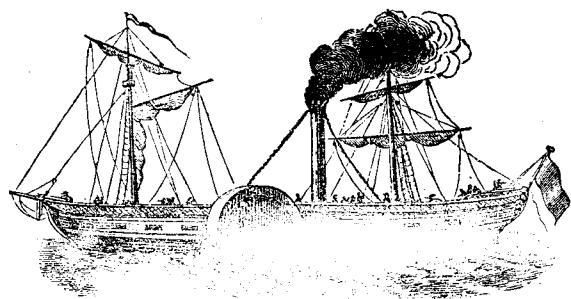
LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

**L'AIGLE**

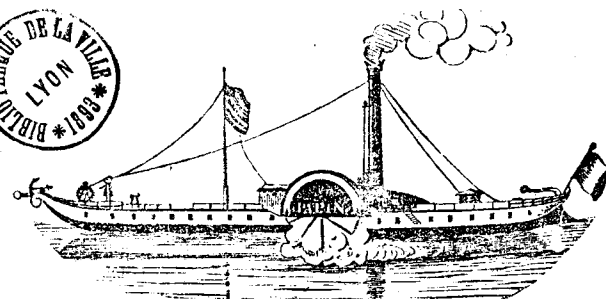
Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai), à onze heures du matin, du port de la Charité. Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

## SERVICE DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY.



Départs tous les jours à trois heures du soir.

Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (7518)



## LE PAPIN DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION,

Part du port des Cordeliers.

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

## NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.

Premières. Secondes.

AVIGNON ..... 6 fr. 4 fr.

VALENCE ..... 4 fr. 2 fr.

Il prend Voyageurs et Marchandises.

Bureaux : port des Cordeliers, à Lyon, 59. (7411)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.